



**PRÉFET
DE L'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CORONAVIRUS COVID-19
Informations de la préfecture d'Ille-et-Vilaine #9
2 avril 2020

SOLIDARITE NUMERIQUE

Les mesures de confinement mises en place pour lutter contre le Covid-19 accentuent la fracture numérique. L'illectronisme concerne 17 % de la population française, pourtant internet est nécessaire pour dialoguer avec ses proches, effectuer ses démarches administratives... Un centre d'aide [Solidarité numérique](#) a donc été mis en place par le Secrétariat d'État chargé du numérique pour apporter une première aide aux personnes qui n'ont pas l'habitude d'effectuer en ligne les démarches essentielles.

→ <https://solidarite-numerique.fr/>

ÉCONOMIE

- **Fiches conseils métiers pour les entreprises et les salariés**

Pour répondre au double enjeu de continuité de l'activité économique et de protection des salariés, le ministère du Travail a formulé des préconisations concrètes par secteur ou par métier. Véritable kit de lutte contre le covid-19, quinze fiches conseils seront ainsi publiées dans les prochains jours pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection sur les lieux de travail

Les neuf premières viennent de paraître :

- Chauffeur Livreur
- Travail en caisse
- Travail en boulangerie
- Activité agricole
- Travail dans un garage
- Travail dans un commerce de détail
- Travail sur un chantier de jardins espaces verts
- Travail dans l'élevage
- Travail filière cheval

→ <https://travail-emploi.gouv.fr/>

- **Les services de l'État répondent à vos questions**

Vendredi 3 avril, les services de l'État (Direccte, DRFIP, URSSAF) répondront en live aux questions des chefs d'entreprises à l'occasion d'une visio-conférence organisée par l'Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine, en présence de la préfète Michèle Kirry.

→ Contact : www.ue35.fr/

RESTRICTIONS DE DEPLACEMENT

- **Pas de départ en vacances pendant la période de confinement**

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont réduits au strict minimum sur

l'ensemble du territoire, jusqu'au 15 avril. Cette mesure, qui vise à protéger l'ensemble de la population des effets du Covid-19, impose de ne pas partir en vacances pendant les congés scolaires, qui débutent ce vendredi soir pour la zone C. Partout en France, les forces de l'ordre vont procéder à des contrôles renforcés, à partir de demain et pour toute la durée des vacances scolaires des différentes zones, pour s'assurer du bon respect des mesures de confinement mais également lutter contre les grands excès de vitesse.

Le non-respect des mesures de restriction de déplacement est puni d'une contravention de 135 €, pouvant atteindre en cas de récidive 3 750 € et 6 mois de prison. Sauvez des vies : restez chez vous !

Depuis le 17 mars, plus de 104 000 contrôles ont été effectués par les forces de l'ordre et quelque 2 880 personnes verbalisées dans le département.

Pour la journée du 1^{er} avril, on dénombre en Ille-et-Vilaine :

- 3 576 personnes contrôlées
- 175 verbalisations

Désormais, outre les forces de l'ordre, les policiers municipaux et les gardes champêtres sont également habilités à verbaliser les infractions aux mesures de confinement.

• Dispositif numérique d'attestation de déplacement

Dans le cadre des mesures de confinement, le ministre de l'Intérieur a annoncé la mise à disposition d'un dispositif numérique d'attestation de déplacement dérogatoire, en complément du dispositif papier toujours valide. Ce service sera accessible en ligne sur le site du [ministère de l'Intérieur](#) dès le lundi 6 avril 2020.

Ses objectifs premiers sont :

- pour les concitoyens : fournir une nouvelle capacité de production de l'attestation simple et sûre
- pour les forces de l'ordre : sécuriser le contrôle au travers d'une capacité de lecture à distance des informations figurant sur le document, par lecture d'un QR Code.

Contact : pref-covid19@ille-et-vilaine.gouv.fr

Presse : benedicte.villeroi@ille-et-vilaine.gouv.fr / 06 74 44 76 11

Informations :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus (foire aux questions)

Plateforme nationale d'informations (numéro vert 24h/24 et 7j/7) : **0 800 130 000**

www.ille-et-vilaine.gouv.fr (informations nationales et départementales)

Suivez l'actualité régionale et départementale sur Twitter : @bretagnegouv

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades